

Du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Patrice DELHEURE, le dix-huit mars deux mille vingt-quatre.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Sébastien VITALI, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Nathalie DURAND, Mustapha MOURCHID, Jean-Philippe BLATGÉ, Aurélie CARIA, Audrey ROUFFIAC, Laure BACABE, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Elsa KLAVUN, Marion BORTHELLE, Anne GALIBER D'AUQUE.

**Absents-Excusés :**

**Nombre de présents :** 18

**Date de convocation :** 18 mars 2024

**Secrétaire de séance :** François COLLADO

Nombres de membres :		
En exercice : 18	Présents : 18	Votants : 17

**01 01 2024 : Compte administratif 2023 de la commune :**

Monsieur le maire présente le compte administratif pour l'exercice 2023 qui se présente comme suit :

	Résultats antérieurs	Réalisations 2023	TOTAL 2023
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DÉPENSES		682 988,96 €	682 988,96 €
RECETTES	1 644 903,35 €	882 741,35 €	2 527 644,70 €
<b>Solde</b>	<b>1 644 903,35 €</b>	<b>199 752,39 €</b>	<b>1 844 655,74 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DÉPENSES	135 234,66 €	1 435 863,70 €	1 571 098,36 €
RECETTES		547 479,14 €	547 479,14 €
<b>Solde</b>	<b>- 135 234,66 €</b>	<b>- 888 384,56 €</b>	<b>-1 023 619,22 €</b>

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 682 988,96 €

Recettes : 2 527 644,70 € (dont 1 644 903,35 € de résultat de reporté)

soit un résultat de clôture de : 1 844 655,74 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 1 571 098,36 € (dont 135 234,66 € de déficit reporté)

Recettes : 547 479,14 €

soit un résultat déficitaire de clôture de – 1 023 619,22 €

3- Restes à réaliser 2023 reportés sur l'exercice 2024

Dépenses : 406 286,22 €

Recettes : 463 494 ,75 €

Solde des restes à réaliser : 57 208,53 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire, conformément à la loi, quitte la séance afin qu'il soit procédé au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2023 et l'ensemble de ses opérations tel que présenté en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** l'inscription au budget primitif 2024 des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 406 286,22 €

Recettes : 463 494 ,75 €

**DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

Après délibération le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance  
François COLLADO



Le Maire,  
Patrice DELHEURE

